

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2016

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 22 janvier 2016 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, M DONNET Louis, M FAYAD Ghassan, M MANGIN Jean-Baptiste, M PUYBAREAU Igor, M SCHMITT Yann, M REYNAUD Guillaume, M SENOT Laurent, Mme GAFFET Muriel, M MEGER Jean-Luc, Mme COLLOMB Valérie, Mme FLAVIGNY Ghislaine.

Absents : Mme DELAY Marie-Anne, Mme GONOD Pascale

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M FAYAD Ghassan a été nommé secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 15 décembre 2015. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

Communauté de Communes du Pont du Gard (CCPG) - Mutualisation

Monsieur le Maire et les élus délégués en charge des dossiers CCPG expliquent au Conseil que lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire en date du 26 janvier 2016, l'avis des élus de la CCPG devra être donné en réponse à la proposition du Préfet quant à la fusion entre Communautés de communes, en particulier avec celle de l'Uzège-Pont du Gard. L'échéance de décision vis-à-vis du Schéma départemental d'intercommunalité (SDCI) est fixée au 30 mars 2016.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que le bureau a validé la mise à l'ordre du jour la prise de compétence lecture publique par la CCPG pour la mise en réseau des bibliothèques du territoire qui le souhaitent.

POINT TRAVAUX

- Travaux sur l'ancien stade : Jean-Luc MEGER, adjoint en charge de l'urbanisme, présente le projet de réaménagement de l'ancien stade en parking, mini stade et aire de jeux. Différents devis et propositions de plans ont permis d'affiner les possibilités de travaux. Le cout moyen estimé à ce jour est de 80 000€ TTC. La rédaction des documents administratifs du marché est en cours.

LOCATION DE SALLES

Suite au retour positif de la mise en place du logiciel de réservation de la cantine, le Conseil approuve la mise en place du logiciel de réservation de location de salles.

SCHEMA D'ORIENTATION DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE LES INCENDIES (DECI)

Monsieur le Maire explique au Conseil que la loi impose une nouvelle réglementation par son décret du 27 février 2015. Il met en place une approche réaliste, tenant compte des risques identifiés et des sujétions de terrain. Il ne détermine pas des capacités en eau mobilisées de façon homogène sur l'ensemble du territoire mais fixe une fourchette de ressources en eau devant être disponibles en fonction des risques. Il définit la notion de points d'eau incendie et les opérations de contrôle dont ils font l'objet.

Monsieur le Maire propose au Conseil l'offre de la société SAUR, actuellement en charge des réseaux en tant que fermier, afin de réaliser un schéma d'orientation et d'analyse du réseau d'amenée d'eau et de son fonctionnement réel. Coût : 5460€ TTC.

Le Conseil après avoir délibéré, accepte ces propositions (*délib 2015-318*)

Plan Particulier Mise en Sureté (PPMS)

Monsieur le Maire explique au Conseil que, suite aux attentats, le Plan Particulier de Mise en Sureté doit être mise à jour afin de pouvoir y intégrer ce nouveau risque.

Monsieur le Maire et A. CAPELLI, 2^{ème} adjointe en charge de ce dossier rappellent qu'il convient d'être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur, c'est à dire :

- à assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs.
- à appliquer les directives des autorités.

Au vu de tous ces éléments, Monsieur le Maire informe qu'Aurélien CAPELLI, 2^{ème} adjoint en charge des écoles a procédé à la mise à jour du PPMS de la commune en collaboration avec la Directrice de l'école. Cette dernière a déjà réalisé un exercice de confinement ; un exercice identique sur les temps périscolaire sera également réalisé. Cf. PPMS en annexe.

Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est un document émanant de l'autorité publique, destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face. Il rappelle que ce PPRI concerne 27 communes du gardon aval et explique au Conseil que la phase de concertation publique est en cours et qu'une cartographie du zonage a été reçue en mairie. Il informe que l'enquête publique devrait se dérouler courant avril. A cette occasion des permanences auront lieu à la mairie.

AMENAGEMENT ROUTIER ROUTE D'ESTEZARGUES

Suite aux 5 propositions d'acquisitions foncières, 2 ont reçu un accord favorable, les 3 autres sont en cours de négociation.

Les travaux sont prévus, à commencer par les réseaux, pour début octobre, après les vendanges.

QUESTIONS DIVERSES

- Chroniques 2016 : sortie prévue février 2016
- Associations : rappel sur la date limite des demandes de subvention : 31 janvier 2016.
Création d'une nouvelle association : dom'zport
L'association philatélique qui proposera une nouvelle fois une animation pendant les vacances de février.
- Ecole : dans le cadre de la loi sur la Transition Energétique : les néons de l'école vont être remplacés par des néons Led adaptés aux normes pour l'accueil des enfants. Présentation de deux devis, attente de deux autres pour fin janvier.
- Zone industrielle : G. REYNAUD a rencontré M. CHANTRON, qui envisage d'implanter sur la zone un marché agricole.
Fermeture de l'entreprise CGMP NAP d'ici le mois d'avril : les locaux sont à vendre.
- Médiathèque : la prochaine réunion de travaux aura lieu le 3 février 2016
- CCAS : le Conseil d'administration a validé le maintien de la semaine bleue pour l'année 2016
- Travaux de débroussaillage : l'Office National des Forêts (ONF) et la société de M. CANAL ont terminé les travaux de débroussaillage sur le plateau de Signargues
- Escapades de Signargues : prochaine réunion mercredi 03 février
- Briançon : les travaux de plantation débuteront en février prochain
- Sécurité : des devis pour la fourniture et la pose d'alarmes ont été reçus pour les bâtiments de l'école et de la mairie.

- Personnel communal :

Vu l'article 3 du décret n°2006-501 du 3 mai 2006 prévoyant que "peuvent faire l'objet de financements par le fonds [pour l'insertion des personnes handicapées] les actions suivantes proposées par les employeurs publics, selon lequel "l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles".

S'agissant des collectivités et établissements publics locaux, l'article 88-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 [4] précise que "l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre".

Vu la possibilité pour les collectivités locales de décider de verser des aides afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs handicapés qu'ils emploient et destinées à faciliter leur insertion professionnelle dans le cadre de l'action sociale telle que définie par les textes précités.

Le Conseil, accepte le financement des appareils afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs handicapés qu'ils emploient et destinées à faciliter leur insertion professionnelle dans le cadre de l'action sociale telle que définie par les textes précités. (*délib 2015-317*)

- Finances : suite à une erreur matérielle du logiciel, le Conseil approuve la décision modificative 4 sur l'année 2015 (*délib 2015-316*)

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.